



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 07 FEVRIER 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND, Mme Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°B), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3a), Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question n° 1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, (à partir de la question C), déléguée de Morlet, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°4a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** MM Patrick LAUFERON, Patrick CAYEUX, Yann BAROU, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Laetitia PERRIER, MM Thierry BABOUILLARD, André LHOSTE, Mmes Monique RAUX, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Franck LEQUEU, Michel PILARD, Sylvain CHAVY, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, Mme Françoise ANDRE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, M Alain DICHANT à M Emile LECONTE, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Alain d'ANGLEJAN à Emmanuel ROUCHER, M Michel MENAGER à M Dominique COMMEAU.

A – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Anatole SAGOT a été désigné en tant que secrétaire de séance.

B – Inscription d'une question à l'ordre du jour.

Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan propose au conseil communautaire d'inscrire une nouvelle question à l'ordre du jour, portant sur une motion pour le maintien de la maternité du Centre Hospitalier d'Autun

**Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, l'inscription de cette nouvelle question à l'ordre du jour.**

C - Installation de Monsieur Didier DEVOUCOUX

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente

Chers Collègues,

Suite à la démission de Monsieur Patrick RYON, conseiller municipal d'Autun, Monsieur Didier DEVOUCOUX est installé ce soir en tant que conseiller communautaire.

*Madame Marie-Claude BARNAY : je souhaite à Didier pleine réussite dans ce mandat à l'échelle d'un grand territoire.*

*Monsieur Didier DEVOUCOUX : je suis ravi de faire partie de cette assemblée ; je n'ai jamais été conseiller communautaire, même lorsque je faisais partie de l'équipe de Rémy Rebeyrotte, c'est une première pour moi.*

**Le conseil communautaire a installé Monsieur Didier DEVOUCOUX, en tant que conseiller communautaire, délégué de la ville d'Autun.**

D - Approbation des procès-verbaux des 21 Novembre 2022, 13 et 20 décembre 2022.

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente

Chers collègues,

Il vous est demandé d'approuver les procès-verbaux des conseils communautaires des 21 Novembre, 13 et 20 décembre 2022.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité a approuvé les procès-verbaux des 21 Novembre, 13 et 20 décembre 2022.**

E - Compte rendu des actes accomplis

Rapport de Monsieur Emile LECONTE, Vice-Président

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°153/2022 : autorisant la signature de la convention pour l'organisation commune d'un stage de formation générale BAFA du 11 au 18 février 2023 et d'un stage d'approfondissement BAFA du 30 octobre au 4 novembre 2023. Elle est conclue entre la CCGAM et l'Organisme AROEVEN BOURGOGNE. Le versement d'une participation sera pour les deux stages de la somme minimum de 4 560 € à la somme maximum de 9 600 € en fonction du nombre de stagiaires. Elle est valable pour l'année 2023.

Décision n°154/2022 : autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'EPIDE dans le cadre du projet « Fablab Numérique et Solidaire ». La CCGAM s'engage à mettre à disposition gracieusement le Fablab et son Fabmanager. L'accueil se fera en dehors des horaires d'ouverture au public pour l'année 2023, sous réserve de nécessité de service et que l'EPIDE prenne à sa charge l'achat des fournitures conseillées par le Fabmanager.

Décision n°155/2022 : autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'Association Handisertion dans le cadre du projet Fabrique de Territoire. La CCGAM s'engage à mettre à disposition gracieusement le Fablab et son Fabmanager ainsi que de mettre en place des ateliers d'accompagnement numériques. L'accueil se fera en dehors des horaires d'ouverture au public pour l'année 2023, sous réserve de nécessité de service et l'Association Handisertion prendra à sa charge l'achat des fournitures conseillées par le Fabmanager.

Décision n°158/2022 : autorisant la signature de la convention de partenariat avec le Centre National d'Art Vocal, la Cité de la Voix pour la mise en place d'un stage de Direction de Chef de Chœur. Le conservatoire mettra gracieusement à disposition de la Cité de la Voix, les salles de musique du bâtiment principal du Conservatoire. La rémunération du professeur du Conservatoire animant ce stage sera prise en charge par la Cité de la Voix. La convention prendra effet les 7 et 8 janvier 2023.

Décision n°001/2023 : autorisant la signature de l'avenant à la convention CTG Pilotage du projet de territoire – financement de nouveaux Equivalents Temps Plein de chargé de coopération CTG 2022/2024 conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire.

Décision n°002/2023 : autorisant la signature de la convention de partenariat entre la CCGAM et l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan dans le cadre du projet « Fabrique de territoire » et l'inclusion numérique portée vers les professionnels. La CCGAM s'engage à mettre à disposition gracieusement les locaux, équipement et personnels du Centre de Ressources Numériques. L'accueil se fera en dehors des horaires d'ouvertures au public pour l'année 2023.

Décision n°003/2023 : autorisant la signature de la convention de partenariat entre la CCGAM et le CEREMA dans le cadre d'une mission sur l'amélioration de la gouvernance du projet de territoire à l'échelle de la CCGAM. Cette dernière s'engage à mettre à disposition gracieusement les locaux, équipement et personnel du Fablab. L'accueil se fera en dehors des horaires d'ouvertures au public pour l'année 2023.

Décision n°004/2023 : modifiant les tarifs 2023 pour les abonnements déchets verts annuels au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

- Abonnement déchets vert/an 1 bac 240l : 70,40 €
- Abonnement déchets vert/an 2 bacs 240l : 105,50 €

Décision n°005/2023 : autorisant la signature de la convention de partenariat entre la CCGAM et l'ONF relative aux modalités techniques, financières et juridiques pour le déneigement des aires de stationnement et des routes forestières en forêt Domaniale de Saint-Prix, valable du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Décision n°008/2023 : autorisant la signature de la convention entre la CCGAM et la Communauté Emmaüs relative à la collecte en porte à porte des objets dits « encombrants » pour l'année 2023 portant sur :

- La fixation des tarifs de collecte par la communauté Emmaüs, en fonction de la distance entre Etang sur Arroux (siège de la Communauté Emmaüs) et les communes collectées d'une part, et du nombre de points collectés d'autre part ;
- La précision de la nature des encombrants pouvant être collectés et les opérations exclues de son champ d'application ;
- La mise à disposition par la CCGAM à la Communauté Emmaüs pour l'élimination des déchets non valorisables de deux bennes 30 m<sup>3</sup>. La Communauté Emmaüs prendra en charge le transfert et traitement dans la limite de 90 bennes par an.

La convention sera reconductible tacitement deux fois et s'achèvera au plus tard au 31 décembre 2025.

**Décision n°009/2023** : fixant les tarifs relatifs à l'utilisation des salles ou équipements sportifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 :

		Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2023
Mise à disposition d'une salle de sport pour les scolaires du 2 <sup>ème</sup> degré ( <i>Tarif voté par le département</i> )	coût horaire	9,90 €	9,90 €	10,00 €
Mise à disposition d'une salle de sport (secteur privé, stage fédéral, ligue, ...)	coût horaire	22,00 €	23,00 €	25,30 €
Clé non recopiable perdue (changement du canon obligatoire sur organigramme)		210,00 €	210,00 €	231,00 €
Clé non recopiable cassée		63,00 €	63,00 €	69,30 €
Badge perdu pour l'ouverture et la fermeture des gymnases		15,00 €	15,00 €	16,50 €
<i>Gratuité pour l'utilisation des salles pour les clubs affiliés à l'OMS uniquement pour entraînements et compétitions</i>				

**Décision n°010/2023** : autorisant la signature de la convention de domiciliation à la Pépinière d'Entreprises conclue avec Madame Valérie DING, enseignante de yoga et conseillère en naturopathie. Elle est établie pour une durée de 23 mois à compter du 9 janvier 2023, et pour une redevance mensuelle de 40 € HT.

**Décision n°011/2023** : autorisant la signature de la convention d'occupation du domaine public aéronautique entre Météo-France et la CCGAM pour l'installation d'une station météorologique du réseau RADOME sur l'Aérodrome d'Autun pour une redevance annuelle de 150 € HT au titre de mise à disposition du terrain. Elle est conclue pour une durée de trois ans qui commencera à courir le 01/01/2023. Elle pourra être renouvelée tacitement (deux fois au maximum) pour une durée équivalente.

### **Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.**

#### **F - Compte rendu des MAPA**

Rapport de Monsieur Emile LECONTE, Vice-Président

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée suivants :

**Décision n°149/2022** : attribuant le marché à procédure adaptée n° 2022-23 relatif à la « Fourniture de bacs roulants et de colonnes aériennes en acier » pour :

- 2022-23-1 : Lot n°1 « Fourniture de bacs roulants en PEHD recyclé et ses accessoires » à la Société CONTENUR SL de LYON pour un montant estimatif annuel de 11 471,60 € HT/13 765,92 € TTC.
- 2022-23-2 : Lot n°2 « Fourniture de bacs roulants et de colonnes aériennes et acier » à la Société COMPOECO SAS de LYON pour un montant estimatif annuel de 40 045 € HT/48 054 € TTC.

**Décision n°150/2022** : Adoptant la modification n°1 au marché n°2022-5 relatif au déploiement, hébergement et maintenance de solution(s) numérique(s) dédiée(s) à la modernisation de la relation usager guichet des e-démarches pour le lot 2 « Portail famille » dont le titulaire est ABELIUM COLLECTIVITES ayant pour objet l'acquisition de six licences ModuloTab pour un montant de 3 468 € HT/ 4 161 € TTC soit un pourcentage d'augmentation de + 5,05 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 72 163 € HT/ 84 067 € TTC.

**Décision n°151/2022** : Adoptant les modifications au marché n° 2022-6 relatif à la « Rénovation du bâtiment RADIANCE à destination de bureaux pour les Services Techniques » suivantes :

- Modification n° 1 - 2022-6-1 - lot 1 « Toiture Bac Acier » dont le titulaire est l'Entreprise VERDENET ayant pour objet de diminuer le montant des travaux de - 9 890 € HT/- 11 868 € TTC soit un pourcentage de diminution de - 13,28 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 64 600,10 € HT/ 77 520,12 € TTC.

- Modification n° 1 - 2022-6-3 - lot 3 « Menuiserie Intérieure et Extérieure » dont le titulaire est l'Entreprise SEGOND ayant pour objet d'augmenter le montant des travaux de + 970.50 € HT/+ 1 164,60 € TTC soit un pourcentage d'augmentation de + 1,70 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 57 953,50 € HT/ 69 544,20 € TTC.
- Modification n° 2 - 2022-6-3 - lot 3 « Menuiserie Intérieure et Extérieure » dont le titulaire est l'Entreprise SEGOND ayant pour objet de confier des travaux supplémentaires au titulaire d'un montant de + 28 278,95 € HT/+33 934,74 € TTC soit un pourcentage d'augmentation de + 49,63 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 86 232,45 € HT/ 103 478,94 € TTC.
- Modification n° 1 - 2022-6-4 - lot 4 « Plâtrerie » dont le titulaire est l'Entreprise RIEUFORT ayant pour objet de diminuer le montant des travaux de - 1 830,78 € HT/- 2 196,94 € TTC soit un pourcentage de diminution de - 5,48 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 31 567,90 € HT/ 37 881,48 € TTC.
- Modification n° 1 - 2022-6-5 - lot 5 « Electricité » dont le titulaire est l'Entreprise GAUTHEY ayant pour objet d'augmenter le montant des travaux de + 2 561 € HT/+ 3 073 € TTC soit un pourcentage d'augmentation de 11,05 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 25 729 € HT/30 874,80 € TTC.
- Modification n° 1 - 2022-6-7 - lot 7 « Plomberie Sanitaire VMC » dont le titulaire est l'Entreprise MASSEY ayant pour objet d'augmenter le montant des travaux de + 172.66 € HT/+ 207.19 € TTC soit un pourcentage d'augmentation de + 0.88 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 19 722,84 € HT/ 23 667,41 € TTC.
- Modification n° 1 - 2022-6-9 - lot 9 « VDR » dont le titulaire est SNTPAM ayant pour objet de diminuer le montant des travaux de - 1 380 € HT/- 1 656 € TTC soit un pourcentage de diminution de - 8 % par rapport au montant initial, soit un nouveau montant du marché de 15 860 € HT/ 19 032 € TTC.

**Décision n°152/2022** : Adoptant la modification n°3 au marché n° 2020-6-4 relatif au à la « Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien et de petits matériels d'entretien » pour le lot 4 « Produits spécifiques petite enfance » dont le titulaire est la Société France Collectivité Hygiène ayant pour objet une révision des prix exceptionnelle de 47,46 % par rapport au montant initial, et de 23,72 % par rapport à la modification n°2 représentant un montant de 726,82 € HT/872,18 € TTC soit un nouveau montant estimatif annuel du marché de 2 258.10 € HT/ 2 709,72 € TTC.

**Décision n°157/2022** : autorisant l'indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision, pour l'année 2022 de la Société PLG, Titulaire des marchés 2020-6-1 et 2020-6-2 relatifs à la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien et de petits matériels d'entretien pour les lots 1 « Produits d'hygiène et d'entretien » et lot 2 « Consommables ». Les surcharges extra-contractuelles sur l'année 2022 bouleversent l'économie du contrat et ne peuvent plus être assumées unilatéralement par le titulaire. Le montant total de l'indemnisation pour les deux lots sera de 4 344,13 € HT soit 5 212,96 € TTC.

**Décision n°006/2023** : déclarant sans suite pour offres inacceptables des entreprises CORSIN AUTOMOBILES et NOMBLOT du lot 1 « Véhicule utilitaire type fourgon, avec reprise » et des entreprises CORSIN AUTOMOBILES, SEGARP et NOMBLOT du lot 2 « Véhicule utilitaire fourgonnette, avec reprise » du marché à procédure adaptée n° 2022-26 relatif à la fourniture et livraison de véhicules utilitaires. Aucune autre offre régulière n'a été reçue pour ces lots.

**Décision n°007/2023** : adoptant les modifications relatives au marché n°2021-15 « Achat de papeterie, fournitures de bureau et enveloppes imprimée » suivantes :

- Modification n° 2 - 2021-15-1 lot 1 « Papier » dont le titulaire est FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ayant pour objet une révision de prix exceptionnelle de + 14,26 % par rapport au montant initial et de + 6.66 % par rapport au montant de la modification n°1, représentant un montant de 939,70 € HT/1 127,64 € TTC soit un nouveau montant estimatif du marché annuel de 15 039,80 € HT/18 047,76 € TTC.
- Modification n° 1 - 2021-15-2 lot 2 « Enveloppes » dont le titulaire est FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ayant pour objet une révision de prix exceptionnelle de + 49.54 % par rapport au montant initial, représentant un montant de 541,41 HT/649,69 € TTC soit un nouveau montant estimatif du marché annuel de 1 634,26 € HT/1 961,11 € TTC.
- Modification n° 1 - 2021-15-3 lot 3 « Fournitures et petit matériel » dont le titulaire est FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ayant pour objet une révision de prix exceptionnelle de + 22,38 % par rapport au montant initial, représentant un montant de 780,23 HT/936,28 € TTC soit un nouveau montant estimatif du marché annuel de 4 266,47 € HT/5 119,76 € TTC.

**Marché 2022-21** – Travaux de viabilisation de la Zone d'Activité Economique de Saint-Forgeot « Les Télots » dont le titulaire est EUROVIA BFC SAS pour un montant de 454 929,59 € HT soit 545 915,51 € TTC.

**Modification n°1** : prolongeant le délai d'exécution du marché de 6 semaines à 8 semaines, n'entraînant aucune incidence financière.

*Monsieur Jean-Louis LAURENT* : au niveau des travaux sur le bâtiment Radiance, il y a une augmentation de 49% sur la menuiserie, il y a donc eu de grosses modifications pour une telle augmentation ?

*Monsieur Jean-François ALUZE* : j'ai également posé cette question aux services, j'avais la même interrogation. Il s'agit du remplacement, non prévu, des fenêtres. Lors de la modification des façades, l'entreprise s'est rendu compte que les fenêtres étaient fixées sur ce qui a été enlevé, il a donc fallu ajouter le remplacement des fenêtres, au marché.

*Madame Marie-Claude BARNAY* : ces travaux n'étaient pas initialement prévus dans le marché, mais il fallait que cela corresponde aux engagements pris au niveau de la rénovation énergétique. Les cadres existants ne supportaient pas la partie huisserie. Pour votre information, nous aurons une visite de chantier. L'entrée dans les lieux était prévue début d'année 2023, nous sommes en Février, les travaux ont pris du retard, nous pourrions intégrer les locaux, plutôt en avril. Ce retard est dû aux difficultés d'approvisionnement que nous connaissons.

*Madame Cathy NICOLAO-VERDENET*, ne souhaitant pas prendre part au débat, **le conseil communautaire a pris acte de ces informations.**

## **1-ADMINISTRATION GENERALE**

a) Convention d'échanges de services 2023 CCGAM/Ville d'Autun.  
Rapport de Monsieur Emile LECONTE, 2ème Vice-Président

Chers Collègues,

Les relations entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun sont régies par une convention précisant les échanges de services entre collectivités. Comme chaque année, pour tenir compte des modifications intervenues et plus particulièrement dans un souci de simplification, il vous est proposé une nouvelle convention pour l'année 2023. Vous trouverez ci-joint ce projet sur lequel sont indiqués les points ajoutés ou supprimés.

*Madame Marie-Claude BARNAY* : cette convention est passée chaque année entre notre intercommunalité et la ville d'Autun, délibération habituelle en début d'année.

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Ville d'Autun pour l'année 2023 et en a autorisé la signature.**

b) Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (soins de premiers recours).

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente

Chers Collègues,

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'accès aux soins de premier recours de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan a été reçu le 20 décembre 2022.

Le rapport complet vous a été transmis avec la note de synthèse.

Pour rappel, la synthèse rédigée par la Juridiction est la suivante :

« La Chambre Régionale des Comptes Bourgogne-Franche-Comté a procédé, pour les exercices 2017 et suivants, au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan sur les exercices 2017 et suivants, au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan dans le cadre de l'enquête des juridictions financières relative à l'organisation territoriale des soins de premier recours.

La population de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan se caractérise par sa faible densité (29 habitants/km<sup>2</sup>) et son vieillissement. L'offre hospitalière est concentrée dans sa ville-centre, Autun, et l'offre ambulatoire du centre au sud du territoire comporte un maillage de quatre maisons de santé pluri professionnelles et un centre de santé.

Ce territoire est affecté par l'affaiblissement de sa démographie médicale. Le nombre de médecins généralistes diminue (23 en 2021 contre 33 en 2012) et leur densité pour 10 000 habitants est inférieure à la moyenne nationale (6,8 contre 8,6). 48 % sont âgés de plus de 55 ans. Le territoire est intégralement classé, à ce titre, en zone d'intervention prioritaire (ZIP) par l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté. Il est en revanche mieux doté en infirmiers qu'au niveau national (15 pour 10 000 habitants).

Un EPCI très engagé en matière d'accès aux soins et de santé.

L'engagement de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan en matière de santé et d'accès aux soins s'est concrétisé par la signature d'un deuxième contrat Local de Santé (CLS) pour la période 2016-2019.

Sa principale intervention au soutien de la présence médicale sur son territoire consiste dans la mise à disposition de locaux dont elle est propriétaire, à titre gratuit, à un centre de santé départemental, et à titre onéreux, à trois maisons de santé.

Ces activités, y compris la construction d'une de ces maisons de santé (Etang-sur-Arroux), sont retracées dans un budget annexe dont les principales recettes sont le produit des loyers et la subvention d'équilibre versée par le budget principal (180 000 € en moyenne annuelle), sans laquelle son résultat serait déficitaire. L'EPCI doit veiller à maîtriser ses coûts afin que la subvention d'équilibre ne pèse pas davantage sur le budget principal. La chambre invite également l'EPCI à retracer par un suivi approprié l'ensemble de ses dépenses en matière de santé, y compris celles imputées sur son budget principal.

L'EPCI poursuit son investissement sur les questions de santé au travers de la préparation d'un nouveau CLS et de son soutien à la création d'une communauté professionnelle territoriale de santé. »

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes donne lieu à l'organisation d'un débat en conseil communautaire.

*Madame Marie-Claude BARNAY : ce rapport est de niveau national. C'est une sollicitation qui, pour le Département de Saône et Loire, a concerné uniquement la Communauté Urbaine Le Creusot/Montceau et notre communauté de communes. Ce n'est pas le rapport qui se termine, en lien avec la gestion de notre EPCI. Ce rapport a été demandé et est remonté au Ministère de la Santé.*

*Vous en avez pris connaissance, ce rapport porte sur 6 années, de 2017 à 2022 ; je vous laisse la parole, n'hésitez pas à vous exprimer sur ce sujet. Ce rapport, au vu de l'avenir de notre maternité, doit nous permettre de répondre à l'Agence Régionale de Santé et à ceux qui souhaitent mettre un terme à ce service de soins en proximité, ce service public.*

*Monsieur Emile LECONTE : à la demande du Maire d'Autun, nous avons été invités par l'ARS à participer à une délégation, vendredi matin. Le nombre était limité à 50 personnes et nous devons nous inscrire. Je suis assez surpris de voir le peu de motivation de l'autunois. Je tiens à le souligner, puisque nous étions environ 24 personnes sur les 50 autorisées. Cela donnait l'impression que la maternité n'avait pas motivé beaucoup les gens et, entre autres, les élus puisque ce sont eux qui étaient invités. Je trouve cela assez décevant. Nous avons en face de nous l'Etat-Major de l'ARS Régionale, dont le patron de l'ARS. Ils ont du sourire par le peu de fréquentation, nous avons passé deux heures et demi à se boxer sur le dossier. Je donne ma position pour Couches, en matière de maternité nous allons plus sur Le Creusot qui est à 15 kilomètres. Je suis allé à cette réunion car il me semblait très important de soutenir la ville d'Autun. Je lance un appel aux élus, lorsqu'il y a des manifestations comme celle-là, il serait bien, s'il vous plaît, de se mobiliser.*

*Monsieur Jean-Claude LHOSTE : merci Emile, mais avant tout il aurait fallu que nous en soyons informés et la plupart des maires n'ont pas reçu l'invitation.*

*Madame Cathy NICOLAO VERDENET : au-delà de ça, Emile, malheureusement le vendredi matin, à cette heure-là, force est de constater que certains sont aussi au travail et qu'il est compliqué d'avoir une autorisation d'absence.*

Madame Marie-Claude BARNAY : l'information est arrivée en mairie, certains maires se sont excusés, c'est un constat. Aujourd'hui, nous devons nous battre ensemble, tant les usagers, les administrés, les élus, sur un enjeu majeur du territoire. C'est de l'aménagement qui en dépend. Je rappelle que nous avons un projet de territoire qui porte sur la stabilité de la population.

Le rapport de la CRC que vous avez sous les yeux, qui retrace 6 années, nous montre l'implication de tous, il est favorable pour notre territoire. Ce rapport souligne la mobilisation de tous sur l'enjeu de santé publique et l'offre de santé, que ce soit l'activité hospitalière, le travail fait au niveau des médecins de ville ; notre accompagnement paie. Un médecin est arrivé à Etang sur Arroux, un autre est prévu. Nous avons une structure coordonnée des soins, des innovations dans le domaine de la santé, un Campus Santé. Nous avons vraiment des projets de reprise et de cessation d'activité que l'on accompagne. Les professionnels de santé travaillent actuellement sur le Nord-Ouest du Département de Saône et Loire et du Département de la Nièvre, nous sommes en accompagnement avec nos collègues élus de Côte d'Or et de Nièvre. L'ARS, l'ASPAM et les associations à l'échelle des trois départements, Côte d'Or, Nièvre et Saône et Loire, mesurent l'enjeu de la santé. Aujourd'hui, tous les enjeux de ce territoire sont certes, l'emploi, mais la santé, la mobilité, la culture et l'animation font que si demain, nous n'avons plus de service de proximité en matière de santé hospitalière et de clinique, alors nous aurons à gérer un maillon faible au quotidien.

Au vu des propos d'Emile, il faut se battre ensemble, être solidaire ; le combat est dur mais il faut le mener, tous ensemble de manière très forte.

Monsieur Michaël GUIJO : pour revenir au rapport de la CRC, il est indiqué que la CCGAM doit assurer un suivi approprié de nos dépenses de santé. De mon point de vue, cela veut dire qu'on cherche à nous mettre un budget annexe de la santé beaucoup plus global qu'il ne l'est actuellement et de démontrer finalement que la santé à un coût, mais cela on le sait déjà.

C'est pour pointer du doigt, encore une fois, des logiques financières ; le service public a un coût, on veut nous le démontrer et nous dire que l'on dépense trop pour la santé.

Je pense que l'on met en avant dans des tableaux appropriés, des subventions d'équilibre. Un budget annexe sert principalement à montrer la subvention d'équilibre dans les collectivités. Je ne partage pas cette suggestion.

Madame Marie-Claude BARNAY : la Magistrate qui a mené ce contrôle au niveau de notre communauté de communes, a mis en avant tout ce qui relève des ressources humaines. Dans notre collectivité nous avons une chargée de mission « santé », mais pas que ça.

Aujourd'hui, tout ce que nous portons, tant au niveau des maisons de santé pluri professionnelles, qu'au niveau du Contrat Local de Santé, où il y a de la transversalité avec le Projet Alimentaire Territorial, avec l'éducation, avec le contrat de ville, notamment. Vous imaginez bien qu'il n'y a pas que la chargée de mission du Grand Autunois Morvan, qui porte et ouvre l'éventail au niveau de la santé.

La Magistrate veut mettre en avant une plus grande visibilité sur le nombre de personnes qui, au sein du Grand Autunois-Morvan, travaillent sur les questions de santé en matière de prévention, d'information et en lien avec le Contrat Local de Santé, en plus des maisons de santé pluri professionnelles et de ce que l'on peut faire avec le Département de Saône et Loire. Vous avez vu qu'il y a une gratuité pour le Département de Saône et Loire, contrairement aux maisons de santé qui paient un loyer.

La Magistrate souhaiterait que l'on élargisse notre tenue comptable au sein du budget principal sur les postes ressources humaines ayant un temps dédié aux questions prévention, alimentation, habitat, qualité et cadre de vie, en lien avec la santé.

Monsieur Michaël GUIJO : si c'est ça, nous n'aurons bientôt que des budgets annexes dans nos collectivités.

Madame Marie-Claude BARNAY : dans tous les cas de figure, sachez que notre EPCI est montré en exemple sur son engagement et sur le travail accompli, c'est clair et net. La Chambre des Comptes l'a vraiment spécifié. Je pense qu'il faut s'appuyer sur ce point, j'entends par rapport à la subvention d'équilibre qui est de 180 000 € en moyenne par an, sur 6 ans.

Que voulons-nous pour nos habitants ? Continuons-nous à travailler pour avoir une offre et une prévention en matière de santé ? la crainte étant que la population renonce aux soins.

Nous devons continuer le travail pour que des médecins généralistes s'installent.

Nous avons voulu démontrer à la Magistrate que nous étions là dans l'intérêt général des habitants, quel que soit le budget.

Avant le contrôle de la CRC nous avons travaillé pour qu'il y ait une harmonisation pour tous les professionnels de santé de nos maisons de santé et qu'ils soient sur une égalité et équité de service et de traitement.



Monsieur Fabrice VOILLOT : pour réponse sympathique à Emile et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté ; quantité ne fait pas qualité. Nous sommes tous engagés sur le dossier maternité, à différents niveaux, à différents degrés d'implication. Certes, je faisais partie de ceux qui n'étaient pas à Dijon, vendredi. Je me suis rendu disponible samedi, comme beaucoup. L'heure n'est pas à la polémique de savoir qui a fait quoi, nous sommes tous derrière « la mat. » d'Autun. Cet établissement est la pierre angulaire de notre territoire, nous sommes tous derrière.

Monsieur Emile LECONTE : je n'accuse personne, mais constate simplement que face à un Etat Majors de l'ARS, où il faut arriver en force, la salle n'était effectivement remplie qu'à 50% et ce n'est pas bien.

Madame Véronique PROST : concernant la mobilisation, si effectivement il est utile que les élus se mobilisent, je pense que cela ne sera pas suffisant et qu'il faut associer la population car c'est aussi un service à la population. Les habitants doivent prendre la main et nous devons les accompagner dans ce domaine pour les faire sortir. J'ai pour exemple, une ville du centre Bretagne, c'est Carhaix, qui s'est battue pour conserver sa maternité. Les habitants se sont sentis concernés, ils sont tous sortis, il n'y avait pas 300 personnes dans la rue.

Nous avons aussi le rôle de mobiliser les personnes si nous voulons vraiment être entendus.

Madame Marie-Claude BARNAY : il y a deux choses. Le temps de concertation entre les élus et l'ARS ou seuls les élus étaient conviés et le temps de travail en commun avec l'ensemble des habitants de la ville d'Autun qui sont concernés au premier chef, le conseil municipal d'Autun, l'ensemble des élus du territoire du Grand Autunois et l'ensemble des élus du Morvan, Nièvre et Côte d'Or aussi concernés par une maternité et un centre hospitalier de proximité.

Il y a en effet quelque chose à fédérer, ce n'est que le début, il faudra continuer dans ce sens pour se battre de manière forte sur un dossier qui a un enjeu dont on ne mesure pas les conséquences collatérales.

Monsieur Jean-Louis CORMIER : j'ai vécu la fermeture du service réanimation, puis la chirurgie, les lits de long ou moyen séjour, en quantité. Nous allons maintenant demander à la population autunoise de se rassembler, elle ne se rassemble soit disant pas assez.

Face à toutes ses fermetures, depuis 20 ans, les élus, les syndicats n'ont pas pu les empêcher depuis toutes ces années, ne les incriminons pas.

Face à l'ARS, machine à écraser quand elle est en marche, rien en peut l'arrêter.

Les petites propositions faites ne remplaceront pas une maternité, nous le savons très bien. Merci à Monsieur NICOLAS pour son excellente lettre envoyée à l'ARS. Nous devons restés motivés, mais je ne le suis plus. Je n'ai quasiment pas vu d'anciens collègues de l'hôpital à la manifestation de samedi, je n'y ai pas vu de médecins. Vous allez motiver qui, comment ?

Madame Marie-Claude BARNAY : c'est un intérêt général, c'est dans l'intérêt général que l'on doit travailler. Chacun est responsable de ses faits et actes. Chacun a son parcours de vie, selon son âge, selon son engagement et de mon point de vue, et je parle aussi en tant que citoyenne, comme l'a dit la maire de Morlet, il faut que tout le monde comprenne l'intérêt de sauver ce service public de proximité.

Le rapport de la CRC présenté ce soir concerne plus l'organisation territoriale et le travail que fait notre intercommunalité, aux côtés des professionnels de santé, pour les accompagner et leur créer des conditions de travail dignes du 21<sup>ème</sup> siècle. On sait aujourd'hui que les médecins ne s'installent plus comme avant, ils veulent travailler en réseau, concerter, avoir un temps d'échange.

Nous n'allons pas limiter ce rapport de la CRC à la problématique de la maternité. Il faut regarder dans l'ensemble ce que l'on doit faire pour maintenir un service et une offre de soins de proximité et de premiers recours sur notre territoire. C'est ce que l'on fait à notre échelle et avec nos compétences, mais nous ne ferons pas à la place des médecins.

Nous ne pouvons que saluer l'investissement du Docteur NICOLAS, en tant que médecin, son engagement au sein du centre hospitalier d'Autun et le courrier qu'il a fait à l'ARS.

Aujourd'hui, nous élus ne pouvons simplement que soutenir et accompagner. Nous sommes dépendants de la démographie médicale et devons travailler pour soutenir une présence médicale sur le territoire.

Nous travaillons vraiment sur cette communauté professionnelle territoriale de santé mais ne pouvons pas faire à la place de. Les professionnels de santé doivent se mettre en réseau, se rencontrer avec leurs collègues de la Nièvre à ce sujet.

Monsieur Gérard BERGERET : cette affaire m'interroge sur l'état démocratique de notre pays. Alors qu'on pousse tout le monde à manifester, il me semble, pour le coup, que nous avons les bonnes personnes, proches du pouvoir, à savoir notre député, Rémy Rebeyrotte et Vincent Chauvet, pour défendre cet outil important de notre territoire. Si ce n'est pas nos représentants élus qui exercent le pouvoir, mais la techno structure, il faut arrêter de prétendre et de nous faire croire que nous sommes en démocratie, ou alors il y a des menteurs quelque part, c'est un constat.

Monsieur Jean-François ALUZE : tu m'as coupé l'herbe sous le pied Gérard. Je voulais exactement en arriver là. L'ARS, ce sont des fonctionnaires. Comme dans les collectivités, les fonctionnaires appliquent ce que les élus ont décidé, une décision politique. Le schéma qui est mis en place, pas uniquement à Autun, est une décision politique nationale faite par des politiques. Il faut appuyer sur les grands politiques que sont des députés, les sénateurs, les ministres, le Président de la République. Si nous devons faire des courriers, il faut les adresser au Président de la République.

Les fonctionnaires de l'ARS appliquent ce que les politiques leur demandent d'appliquer.

En 2020, à l'époque du COVID, on nous a promis qu'aucune chambre ne fermerait, pourtant on continue d'en fermer. Je suis d'accord avec toi, Gérard, il y a bien des menteurs. C'est bien les politiques nationaux qui sont des menteurs.

Nous devons mettre la pression sur ces gens-là, ce sont eux qui décident, donc eux qui pourront faire changer d'avis l'ARS qui applique les règles demandées politiquement.

Monsieur Jean-François NICOLAS : vendredi, nous n'avons pas été appelés pour une concertation, c'est Vincent Chauvet qui a insisté pour que l'ARS reçoive les élus mécontents.

La décision était déjà prise.

Le vrai problème est qu'on se fiche complètement de l'avis des élus, qu'ils soient nationaux ou locaux. A nous, sur le terrain, de résister à notre manière. Certains actes de résistance sont de refuser des dictats et notamment la fermeture de lits sous prétexte qu'il n'y a pas de médecin et qu'on les décourage de venir.

On met tellement en insécurité la maternité d'Autun ; en fait, ce sont les communiqués de presse à répétition annonçant une fermeture d'une semaine, par exemple, parce qu'un des deux gynécologues est en arrêt de travail.

Comme je l'expliquais dans la lettre, vu la fréquence des accouchements, le taux d'intervention de l'obstétricien, les accouchements étant souvent fait par les sages-femmes, vu les complications éventuelles, 90% des accouchements sont physiologiques.

On met en danger ces 90% d'accouchements normaux, en éloignant le lieu d'accouchement du lieu de résidence et c'est là-dessus qu'il faut absolument être résistants.

Le mouvement est effectivement national, des maternités ferment dans d'autres régions de France. Il y a un double discours, on protège la santé, mais en réalité on fait des coupes sombres.

L'avis de la CRC sur la manière dont la communauté de communes prend en charge la santé, essaye de prendre en charge sa part de la santé, on s'en tamponne !! Ce n'est pas à l'Etat à nous donner des consignes.

Madame Marie-Claude BARNAY : ce rapport est national et remonte auprès du Ministre de la Santé pour voir comment les EPCI qui ont la compétence, travaillent pour accompagner et soutenir la présence médicale sur les territoires. Il est clair que ce n'est ni le rapport de la CRC, ni l'EPCI qui donne son aval sur le maintien de la maternité d'Autun, c'est bien l'Agence Régionale de Santé qui a et exécute des ordres venant de plus haut.

Monsieur Frédéric BROCHOT : j'avais échangé avec Fabien GENET qui souhaitait questionner le Ministre de la santé sur cette question. Il a fait part de tous les points pouvant mettre en difficulté la santé sur notre territoire, la réponse avait été clair : la volonté est de fermer la maternité d'Autun. Qu'en sera-t-il après la fermeture de la maternité ? l'hôpital ?

Nous devons être très vigilent pour l'hôpital ; j'ai l'impression que l'ARS, qui est un Etat dans l'Etat, essaie d'avoir à l'usure. La première intervention faite sur le sujet de la maternité au Département date de 2016, par Madame FRIBOURG. Elle mettait déjà en cause la maternité et s'arrêtait juste aux limites du Département et ne cherchait pas à regarder la proximité des départements voisins. La volonté de l'Etat est de fermer cette maternité, nous devons rester mobilisés et ne pas perdre de vue l'hôpital.

*Monsieur Norbert ESTIENNE : l'administration française aime se baser sur des chiffres des époques passées. On le voit pour la mise en place du PLUI, nous partons sur un SCOT avec des chiffres de 2016 qui ne sont plus d'actualité aujourd'hui. Vendredi, nous avons mis en avant, le fait que nous avons de nouveaux arrivants dans beaucoup de nos villages depuis le confinement, cela ne les a pas intéressés. De jeunes couples sont arrivés, la fibre qui se met en place aide au télétravail. Cela n'a pas été pris en compte, ils sont partis des chiffres des années précédentes en disant qu'il y aurait de moins en moins d'accouchement puisque la population est vieillissante. Depuis deux ans, ce n'est plus le cas sur notre territoire et c'est là-dessus que nous devons nous battre.*

*Monsieur Emmanuel ROUCHER : nous sommes tous d'accord pour se battre. Je pense que la voix des élus locaux ne sera pas tellement reçue et nous l'avons bien vu vendredi à Dijon. En revanche, nous devons nous questionner sur la façon d'agir auprès de nos politiques, Députés, Sénateurs pour qu'ils interviennent et portent notre voix. Je ne doute pas qu'ils le fassent mais c'est par eux que nous avons une chance de salut.*

*Madame Marie-Claude BARNAY : nous enverrons, bien sûr, la motion aux parlementaires. Il est clair que les décisions viennent d'en haut, ce sont nos parlementaires, ministres et Président de la République qui ont le dernier mot.*

*Nous prenons acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.*

*Je tenais à remercier Jean-François NICOLAS qui, en tant que vice-président chargé de la santé, a eu comme moi, le questionnaire et a travaillé avec la CRC, l'ensemble des services, Magali GOUSSOT, les directeurs généraux et adjoints, les services finances et ressources humaines pour cet énorme travail, dans un temps très court, pour des questions sur 6 années.*

*Rémy REBEYROTTE a été concerné pour 6 mois, en tant que président de l'intercommunalité et a été également entendu pour la période 2017. Nous pouvons avoir une pensée pour l' élu en charge, à l'époque, de la santé, le docteur Michel GIPEAUX qui a travaillé sur la mise en place de la maison des spécialistes à Autun, sur la mise en place de la maison de santé portée par le bailleur social SEMCODA et sur toute la politique communale et intercommunale au niveau de la santé. Nous pouvons lui rendre hommage, à cette heure, ainsi qu'à l'ensemble des élus et vice-présidents, ayant travaillé sur le sujet de la santé, que ce soit Rémy REBEYROTTE et à ce jour Jean-François NICOLAS.*

**Le conseil communautaire a pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté portant sur l'accès aux soins de premier recours.**

**c) Acquisition et vente des terrains d'assise des chalets et vente des chalets touristiques situés à Saint-Léger-sous-Beuvray à la société « ACTIVERT »**  
Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE, Vice-Président

Chers Collègues,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Domaine en date du 12 décembre 2022 relatif à la valeur vénale du terrain nu (emprise de 1627m<sup>2</sup> au sein des parcelles actuellement cadastrées A 186 et A 187), estimée à 14 700 euros ;

Vu la délibération de la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray n° 2023-440-01-03 relative à la vente du terrain des chalets.

La Communauté de Communes Beuvray Val d'Arroux a fait construire sur son territoire en 2007, huit chalets à destination des touristes. Deux de ces chalets sont implantés à Saint-Léger-sous-Beuvray, à la Boutière (sur les parcelles actuellement cadastrées A 186 et A 187).

Chaque chalet, d'une superficie de 35m<sup>2</sup>, est composé d'un salon, de deux chambres, d'une salle d'eau, de wc indépendants et d'une terrasse. Ils sont meublés et équipés (lits, canapé, cuisine, électroménagers, etc).

Madame Catharina MAASSEN (née DIRX) et Monsieur Hubertus MAASSEN souhaitent acquérir les deux chalets par le biais de la Société « ACTIVERT », afin de les mettre en location touristique en s'appuyant sur différents réseaux (Gîtes de France, sites web étrangers) et en créant un nouveau site web. Ils envisagent également de collaborer avec la gérante du camping de la Boutière dans le but d'optimiser la fréquentation touristique à Saint-Léger-sous-Beuvray.

Si ces chalets sont la propriété de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, leur terrain d'assise demeure la propriété de la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray.

Afin de régulariser la situation foncière des chalets, il est proposé d'acheter à la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray à l'euro symbolique le terrain d'assise des chalets d'une superficie de 1631 m<sup>2</sup> et de revendre ce terrain et les chalets ainsi que leurs meubles et équipements à la société « ACTIVERT », au prix de 42 500 euros.

Pour ce faire, l'emprise du terrain d'assise des chalets a fait l'objet d'une division parcellaire effectuée par un géomètre-expert.

Le plan de division et de bornage est joint en annexe et indique les parcelles concernées sous les numéros A 186b et A 187b, la numérotation cadastrale définitive n'étant pas établie à ce jour.

L'achat et la revente du terrain ainsi que la vente des chalets seront réalisés par acte authentique auprès d'un notaire.

*Monsieur Jean-François ALUZE : à la suite de cet acte, il ne restera que les deux chalets de Saint-Didier-sur Arroux. La commune n'est pas intéressée par ces chalets, mais elle ne souhaite pas vendre l'assise pour la simple raison, à savoir que les chalets sont situés à côté de la salle des fêtes, cela pouvant être source de conflits entre les occupants de la salle des fêtes et les occupants des chalets. Nous ferons certainement une proposition de vente en kit pour s'en débarrasser définitivement.*

*Madame Marie-Claude BARNAY : l'acquisition d'aujourd'hui s'est fait au plus offrant et correspondant au prix d'acquisition des autres chalets. Nous avons eu plusieurs propositions pour les chalets de Saint-Léger sous Beuvray. Merci à la commune pour sa coopération.*

*Madame Anne-Marie DUCREUX : vous n'êtes pas sans savoir que les parcelles ne convenaient pas. Nous avons passé ce sujet deux fois en conseil municipal, la majorité du conseil municipal était favorable à la vente du terrain.*

**Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, l'acquisition auprès de la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray, pour l'euro symbolique, d'une emprise de 16 A 27 CA sur les parcelles actuellement cadastrées A 186 et A 187, terrain d'assise des chalets.**

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la vente de ladite emprise et des deux chalets situés à Saint-Léger-sous-Beuvray, ainsi que leurs meubles et équipements, à la société « ACTIVERT » pour la somme de quarante-deux mille cinq cents euros.**

**Enfin, le conseil communautaire a autorisé la signature de l'acte d'acquisition du terrain d'assise des chalets et de l'acte de vente de ces biens immobiliers et tout document se rapportant à ce dossier.**

d) Désignation d'un membre à la commission Site Patrimonial Remarquable.

Rapport de Monsieur Emile LECONTE, 2ème Vice-Président

Chers collègues,

Suite à la démission de Monsieur Patrick RYON du conseil municipal d'Autun, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau membre à la commission du Site Patrimonial Remarquable.

Il est constitué actuellement des élus suivants :

Titulaires	Suppléants
Mme Françoise ANDRE	M Yann BAROU
M Patrick RYON	M Louis BASDEVANT
M Emile LECONTE	Mme Véronique PACAUT

Madame Marie-Claude BARNAY : lors du bureau communautaire nous avons travaillé sur la désignation d'un nouveau membre de la commission « Site patrimonial remarquable », à savoir un élu d'Autun. La candidature de Cathy NICOLAO, première adjointe, avait été envisagée sur le poste de titulaire dans cette commission.

D'autres personnes sont-elles candidates à ce poste ?

Les conseillers communautaires n'ayant pas demandé de vote à bulletin secret, **le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Madame Cathy NICOLAO VERDENET, en tant que nouveau membre titulaire de la commission locale « Site Patrimonial Remarquable d'Autun » pour remplacer Monsieur Patrick RYON.**

e) Désignation d'un membre au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.  
Rapport de Monsieur Emile LECONTE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président

Chers Collègues,

Suite à la démission de Monsieur Patrick RYON du conseil municipal d'Autun, il est nécessaire de désigner un nouveau membre au conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan.

Les élus désignés actuellement sont :

Présidente de la CCGAM	Marie-Claude BARNAY
Vice-Présidente de la CCGAM	Véronique PACAUT
AUTUN	Vincent CHAUVET
AUTUN	Michaël GUIJO
AUTUN	Cathy NICOLAO
AUTUN	Patrick RYON
AUTUN	Eric MARCHAND
AUTUN	Sarah PIGNOLET DE FRESNE
AUTUN	Anatole SAGOT
COUCHES	Emile LECONTE
DETTEY	Monique RAUX
ETANG / ARROUX	Yolande FLECHE
EPINAC	Aurore COMBARET
LA CHAPELLE/UCHON	Jacques BOUCHOT
LA COMELLE	Alain D'ANGLEJAN
MONTHELON	Isabelle JOLY
ST EUGENE	Xavier DUVIGNAUD
ST MAURICE LES COUCHES	Olivier BARRÉ
SULLY	Emmanuel ROUCHER

Madame Marie-Claude BARNAY : par rapport à la ville d'Autun, je propose à Didier DEVOUCOUX, s'il cela l'intéresse, de rentrer au conseil d'administration de l'office de tourisme du Grand Autunois-Morvan, pour y représenter notre intercommunalité.

Monsieur Didier DEVOUCOUX : ce n'est pas par manque d'intérêt mais, au sein de la ville d'Autun, personne ne m'a proposé de participer à cette équipe. Mais ce serait évidemment avec plaisir.

Madame Marie-Claude BARNAY : c'est le conseil communautaire qui te désignera. Je propose que tu rentres dans cette instance. Cela peut être intéressant que tu fasses partie de quelques instances communautaires.

Je propose la candidature de Didier DEVOUCOUX au conseil d'administration de l'office de tourisme du Grand Autunois-Morvan, y a-t-il d'autres candidats ?

Les conseillers communautaires n'ayant pas demandé de vote à bulletin secret, **le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Monsieur Didier DEVOUCOUX en tant que membre du conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan, en remplacement de Monsieur Patrick RYON.**

f) Approbation du protocole relatif aux opérations de fin de contrat dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation de l'abattoir communautaire d'Autun.

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente

Chers Collègues,

La délégation de service public pour l'exploitation de l'abattoir communautaire d'Autun a pris effet au 1er janvier 2014 et prend fin le 31 décembre 2023.

Il vous est proposé d'approuver le protocole de fin de contrat qui prévoit notamment :

- La réalisation d'un inventaire patrimonial complet des biens meubles et immeubles, droits et obligations, en vue d'établir la situation financière et patrimoniale à la fin du contrat de concession,
- La remise, au 1er mars 2023, de la liste des biens du service revenant à la CCGAM à l'échéance du contrat de concession,
- La date maximale de rachat par la CCGAM des biens de reprise,
- La remise au futur exploitant de la liste des personnels de la SICA à transférer au futur concessionnaire.

*Madame Marie-Claude BARNAY : la date du 1<sup>er</sup> mars est une obligation par rapport aux délais impartis avant la fin de cette DSP qui arrive en fin d'année. C'est un formalisme juridique.*

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le protocole relatif aux opérations de fin de contrat dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation de l'abattoir communautaire d'Autun et en a autorisé la signature.**

## **2-DSTA**

a) Approbation des nouvelles conventions avec le Ministère des Armées et la société Elior pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés du collège et lycée militaire.

Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU, Vice-président

Chers collègues,

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan assure la collecte et le traitement des déchets ménagers des établissements militaires d'Autun (collège militaire caserne Changarnier et le lycée militaire quartier Gangloff). Depuis août 2022, le Ministère des Armées a fait le choix de concéder la gestion de la partie restauration des deux établissements à l'Economat des Armées qui sous-traite cette partie à la société Elior.

Une convention définissant les modalités matérielles et financières avait été définie jusqu'au 30 septembre 2022 avec la société Elior. Afin de régulariser le service qui a été rendu sur le dernier trimestre 2022 un avenant a été établi.

La société Elior souhaitant poursuivre le service rendu, une nouvelle convention couvrant l'année 2023 doit également être réalisée.

Au titre de l'avenant pour le dernier trimestre 2022, la société ELIOR devra s'acquitter d'une redevance en un paiement de 12 023.92 €.

Le montant de la redevance qui sera versée à la Communauté de Communes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 sera de 47 577.41 €, répartis en quatre paiements distincts.

En parallèle aux conventions contractualisées avec la société Elior pour la partie restauration des établissements, il convient donc de renouveler la convention avec le Ministère des Armées pour la collecte, hors fermentescibles. Celle-ci arrivait à terme le 31 décembre 2022.

Pour l'année 2023, la redevance proposée est de 8 952,82 €, répartie en quatre paiements.

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant et les nouvelles conventions entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, la société Elior et le Ministère des Armées et en a autorisé la signature.**

b) Approbation de la convention avec l'établissement McDonald's d'Autun pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés.

Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU, vice-président

Chers collègues,

Le 15 décembre 2021, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan avait signé une convention avec l'enseigne McDonald's pour la collecte et le traitement de leurs déchets hors fermentescibles. L'enseigne effectue donc depuis plus d'un an le tri au sein de l'établissement. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

Une nouvelle convention est donc présentée, prenant en compte l'actualisation des coûts de collecte et traitement ainsi que la variation des tonnages.

Les collectes de tri sélectif se poursuivront donc sur l'année 2023, prenant également en compte les évolutions liées à l'extension des consignes de tri.

Ainsi, pour le tri, il est proposé un passage à la quinzaine ou toutes les semaines selon le calendrier des vacances scolaires. Concernant le flux des ordures ménagères hors fermentescibles, deux collectes par semaines ont été définies.

Une redevance annuelle de 4 105.72 € est demandée à l'établissement pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif. Cette redevance prend en compte le coût du service rendu auquel a été déduit le montant de la TEOM perçu.

Cette convention est consentie pour une durée d'un 1 an, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et l'établissement McDonald's d'Autun pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés et en a autorisé la signature.**

c) Demande de subvention pour l'aménagement de l'aire de grands passages des gens du voyage.

Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT, Vice-Président

Chers Collègues,

L'aire de grand passage des gens du voyage des Plaines a ouvert en 2005. Elle est destinée à l'accueil des gens du voyage en grands groupes à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels.

Sa superficie est de 1,3 ha (potentiellement 1,5 ha utilisables) et sa capacité d'accueil actuelle est de 40 caravanes. Elle est équipée d'un branchement d'eau et d'un branchement électrique provisoire en bord de route installé pour la période d'ouverture du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

Le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Saône-et-Loire 2021-2027 nous demande l'aménagement de cette aire pour porter sa capacité à 50 places en conservant l'emprise actuelle sans extension.

Pour répondre au décret 2019-171 du 5 mars 2019, il est proposé l'installation d'un compteur électrique et l'éclairage à l'entrée de l'aire.

La clôture bordant l'arrivée avec la plateforme du quai de transfert des déchets inertes nécessite une réfection. Un portail d'accès sera installé.

Le plan de financement prévisionnel pour mener à bien ce projet est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Désignation	Détail	COUT HT	Intitulés	Montant
Installation électrique	Création PDL tarif C4 (jaune) >250 kVA	12 500 €	ETAT DETR (30%)	34 500 €
	Création tranchée env 180 m	6 000 €		
	Installation borne électrique	12 500 €		
	Passage du Consuel	500 €		
	Installation éclairage entrée de l'air sur poteau	2 500 €		
	Installation éclairage entrée de l'air sur crosse	1 500 €	Autofinancement CCGAM	80 500 €
Clôture / Portail	Clôture panneau rigide 138ml + portail double vantaux	12 000 €		
Nivellement stabilisation du sol	Décapage, évacuation déblais, nivellement fourniture et mise en œuvre de 0/31,5 sur 7500m2	67 500 €		
<b>TOTAL</b>		<b>115 000 €</b>		<b>115 000 €</b>

Madame Marie-Claude BARNAY : je rappelle que nous avons eu une réunion en Sous-Préfecture avec le Sous-Préfet de Louhans, qui est spécialisé sur le dossier, et sollicite l'intercommunalité et les maires de la ville centre et des polarités, afin de trouver une aire d'accueil digne de ce nom et ayant une capacité en fonction de nos obligations par le schéma départemental.

Sachez que nous allons être sollicités à ce sujet. Ces travaux concernent l'aire de grand passage se situant au niveau de l'aérodrome, au lieu-dit « les plaines ».

Monsieur Augustin de CHAMPEAU : j'ai une question extrêmement naïve : les gens du voyage paient-ils quelque chose, un loyer, une redevance, lorsqu'ils arrivent sur une aire ?

Madame Marie-Claude BARNAY : notre spécialiste est Pierre MONTCHARMONT, directeur général adjoint, qui rencontre la personne responsable du groupe de gens du voyage. Il faut savoir que certains reviennent chaque année et nous sollicitent très en amont. D'autres arrivent sans que nous en ayons forcément connaissance

Monsieur Pierre MONTCHARMONT : pour répondre à Monsieur de CHAMPEAU, il y a bien un tarif, voté en conseil communautaire, par rapport à l'occupation de l'emplacement, c'est un tarif par famille puis un tarif de consommation de l'électricité, notamment. Je ne vous cacherai pas qu'il est très compliqué d'encaisser quelque chose, qui dans le meilleur des cas ne correspond pas aux tarifs votés. Nous nous rendons sur place, leur demandons de payer la redevance, le plus souvent ils ne paient pas et avec beaucoup de chance, ils nous donnent quelques billets !!

Monsieur Jean-François ALUZE : nous avons surtout des dégradations qui obligent à remettre le terrain en état chaque année.

Madame Marie-Claude BARNAY : concernant les paiements en espèces, je vous rassure nous n'avons pas de caisse noire, l'argent est transmis à la trésorerie publique. Il est arrivé que certaines personnes aient fait des dons au CIAS. Avec les gens du voyage il faut être dans le dialogue, être assez diplomate ; nous devons répondre à nos obligations. Le Sous-Préfet de Louhans a rappelé qu'il y avait une envie de sédentarisation de certaines personnes et que nous devons répondre à nos obligations en matière d'aire d'accueil, en plus de l'aire de grand passage. Pour ce qui nous concerne ce soir, nous parlons de l'aire de grand passage. C'est Louis BASDEVANT qui a cette compétence dans sa délégation. Ce n'est pas un dossier simple à gérer.

Monsieur Pierre MONTCHARMONT : un groupe est arrivé ce soir. L'aire est fermée, l'électricité y est coupée. C'est un groupe d'environ 20 caravanes qui cherche un emplacement. Il se serait installé à Saint-Pantaléon sur le parking d'Aldi, anciennement.

Monsieur Jean-François ALUZE : pendant que les messieurs gardent les caravanes, les dames cherchent un terrain pour les accueillir.

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus et a décidé de solliciter toutes subventions mobilisables pour ce projet, notamment auprès de l'Etat (DETR) et à signer tout document se rapportant à ce dossier.**



d) Demande de subvention pour les travaux de la déchèterie d'Etang sur Arroux.  
Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU, Vice-Président

Chers collègues,

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la CCGAM a, dans ses statuts, la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». Elle est donc le maître d'ouvrage de toutes les structures liées à cette compétence sur son territoire, notamment les déchèteries. La CCGAM a donc la gestion de quatre déchèteries qui sont celle d'Autun, celle d'Etang-sur-Arroux, celle de La Celle en Morvan et celle de Reclesne. La déchèterie d'Autun a été déplacée il y a quelques années. Elle se situe actuellement à l'entrée d'Autun côté Epinac. Sa construction récente permet de rendre un meilleur service aux usagers, en termes d'accessibilité par exemple.

Dans la continuité de ces travaux et afin de poursuivre la modernisation et la réhabilitation des différentes déchèteries de la CCGAM qui permettront aux usagers d'avoir accès à des équipements de qualité étant au plus proche de leur besoin (que ce soit géographiquement ou qualitativement), la CCGAM a décidé d'effectuer des travaux sur la déchèterie d'Etang-sur-Arroux.

Cette dernière a accueilli environ 21 000 personnes sur l'année 2021, ce qui représente un flux important.

Une réhabilitation et une extension sont donc devenues nécessaires.

Celle-ci consistera en la réalisation de travaux :

- de terrassement – VRD pour environ 308 000 €,
- de béton armé (locaux, blocs béton empilables) pour environ 109 000 €,
- sur les clôtures et serrures pour environ 42 000 €,
- concernant le module DDSM pour environ 22 000 €,
- concernant la vidéosurveillance pour environ 20 000 €.

Le montant total de ces travaux est estimé à 501 000 € HT.

Suite aux travaux prévus cette année, cette déchèterie sera plus adaptée pour les usagers (installations de deux bennes gravats supplémentaires à quai, nouveau local DDSM) et pour le personnel. Ces travaux permettront également une mise en sécurité plus importante du site (reprise des clôtures, défense incendie,...).

En effet, ces dernières années, cette déchèterie a connu plusieurs vandalismes et vols. De la vidéo-surveillance sera également installée.

La mise en œuvre concrète de ce projet est réalisée par les services techniques de la Communauté de communes, et notamment le Pôle Environnement, compétent pour l'ensemble des déchèteries sur le territoire.

Le plan de financement prévisionnel pour mener à bien ce projet est le suivant :

**Plan de financement prévisionnel**

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT	%
Travaux de terrassement VRD	308 000 €	Etat (DETR)	300 600 €	60 %
Travaux béton armé, locaux Blocs béton empilables	109 000 €	Conseil départemental de Saône-et-Loire	21 000 €	4,19 %
Clôture – Serrurerie	42 000 €			
Module DDSM	22 000 €			
PSE Vidéo	20 000 €	Autofinancement CCGAM	179 400 €	35,81 %
<b>Total</b>	<b>501 000€</b>	<b>Total</b>	<b>501 000 €</b>	<b>100 %</b>

*Madame Marie-Claude BARNAY : cela concerne la réhabilitation et une extension nécessaire, puisque nous avons aujourd'hui plus de communes concernées par cette déchèterie, donc plus de personnes.*  
*Monsieur Dominique COMMEAU : à l'époque de BVA, 8 communes étaient concernées par cette déchèterie, c'est maintenant 15 communes. Les travaux sont prévus pour 2023.*

Madame Marie-Claude BARNAY : oui, nous sommes obligés de lancer les travaux, en espérant avoir ces subventions. Pour information, en 2021, ce sont 21000 personnes qui ont été accueillies à la déchèterie d'Etang.

Monsieur Gérard BERGERET : je profite du sujet des déchèteries et finalement des ordures ménagères, pour savoir s'il est envisagé de réorganiser complètement la collecte. Il est obsolète d'avoir une collecte hebdomadaire des déchets destinés, sans doute, à l'enfouissement, par rapport à la quantité des déchets que l'on doit mettre dans les bacs jaunes.

Madame Marie-Claude BARNAY : le travail est en cours. Tous les maires ont alerté sur cette problématique.

Monsieur Dominique COMMEAU : en effet, nous sommes tous concernés par ce problème. Nous allons étudier la diminution des tournées ou intervertir les tournées.

Madame Marie-Claude BARNAY : Pascal MOUCHE, en tant que directeur général des services, a rencontré les équipes. Nous devons répondre à cet enjeu national ; je rappelle que la TGAP, taxe générale sur les activités polluantes, ne cesse d'augmenter, contrairement à l'Espagne. Vous avez probablement vu ce reportage télévisé qui montrait la grande différence entre la TGAP Espagnole et Française, à tel point qu'une ville côtière française, grande métropole, emmène ses déchets en Espagne. Nous devons diminuer cette TGAP de manière importante.

Monsieur Pascal MOUCHE : j'ai rencontré les équipes de collecte qui ont beaucoup de problèmes, par rapport à ce qu'il y a dans les bacs. J'ai donné une consigne stricte, à savoir, être très vigilant sur le ramassage, ne pas ramasser ce qui ne doit pas être ramassé, faire des photos et prévenir le maire de la commune concernée afin d'agir et mettre un frein à cela. Nous étudions techniquement le fait d'avoir des bacs pour les déchets résiduels, une distribution de sacs jaunes, peut être un ramassage par semaine, tout cela est à l'étude. Nous devons articuler les choses dans le rural entre les bacs jaunes et les points de regroupement. La gestion des deux risques d'être compliquée. Les gens se sont bien habitués à trier mais si le système de ramassage n'est pas efficace rapidement, alors les gens abandonneront le tri. Ce serait dommage de passer à côté de ce mouvement. Enfin, maintenant que les emballages sont jetés sans être lavés, nous risquons d'avoir des problèmes avec les guêpes, cet été.

Monsieur Jean-François ALUZE : je voudrais que l'on aille doucement avec notre population, pour deux raisons. La première c'est que l'information a été distribuée dans les pubs et qu'une partie de la population n'a rien reçu. Je souhaiterais qu'assez rapidement, avec les ambassadrices du tri, il y ait une réunion d'information sur chaque commune, pour redonner les bonnes consignes. Je le ferai dans ma commune, à mon initiative. Deuxièmement, en ce qui concerne le ramassage, aujourd'hui, nous ramassons quasiment tout et passons quasiment dans chaque foyer, sauf aux bacs de regroupement. Normalement, lorsque les gens appliqueront les consignes, il n'y aura plus rien dans nos poubelles, par conséquent, cela ne sert à rien que nos éboueurs passent chaque semaine, ou tous les quinze jours. Si nous allons vers une modification, peut-être par le ramassage de sacs jaunes, cela devra être bien expliqué et mis en place rapidement. N'allez pas créer une révolution en ne ramassant plus rien. Je suis d'accord, en cas d'anomalie quelque part, qu'il faille prévenir le maire de la commune mais on nous a dit dans cette salle que nous avions un an pour nous mettre en règle.

Monsieur Pascal MOUCHE : je suis mal compris sur les ramassages. Il est clair que le ramassage actuel des ordures ménagères continue que le tri soit bien ou mal fait, évidemment. Je parlais d'autres déchets. Nous avons vu, sur certains points bien connus maintenant, des déchets liés à la chasse. On y retrouve des viscères, etc..., choses que l'on ne doit pas trouver ; on y trouve aussi des déchets qui doivent partir en déchèterie, des cartons par exemple.

J'ai en tête deux exemples pour lesquels nous avons rajouté des bacs qui finalement sont remplis par d'autres choses. C'est là-dessus que nous serons vigilants.

Monsieur Yannick BOUTHIERE : le fait d'emmener les déchets aux points d'apport volontaire qui se trouvent loin du domicile, est problématique pour la population.

Madame Marie-Claude BARNAY : dans d'autres territoires il y a un ramassage des sacs jaunes. Le tri est fait à la maison dans les sacs jaunes qui sont ramassés une semaine sur deux avec le déchet ultime. Pour le pratiquer sur le département voisin, je peux dire que cela se passe plutôt bien.

Monsieur Emmanuel ROUCHER : effectivement, cela se passe bien pour toutes les communes du SIRTOM du Chagny. Les gens respectent vraiment cette consigne, il n'y a pas de dégradation.

Madame Marie-Claude BARNAY : c'est ce que nous voulons mettre en place ; une semaine sur deux, emballages jaunes, une semaine sur deux, déchets ultimes, au vu du peu de volume qu'il doit y avoir dans les poubelles de déchets ultimes. Cela se passe sur une partie de notre intercommunalité, sur les intercommunalités des départements voisins.

Madame Christine CANON : sur ma commune, le tri du SIRTOM se passe très bien. Sur ma commune, nous avons beaucoup de jeunes familles et avons écrit au SIRTOM afin que les déchets ménagers soient ramassés une fois tous les quinze jours et que le sac jaune soit ramassé chaque semaine. Le SIRTOM nous a informé faire un test sur 1 an afin d'envisager cela à l'avenir.

Madame Marie-Claude BARNAY : il faut qu'un maximum de déchets à la source soit récupéré et qu'il y ait le tri pour diminuer notre TGAP.

Monsieur Jean-François ALUZE : le vrai souci dans nos communes n'est pas ce qui est ramassé en porte à porte, mais ce qui est dans les points d'apport. Qu'il y en ait 1 ou 15, de toutes façons on y trouve de tout. La solution est de fouiller, trouver des adresses et aller grogner chez celui qui dépose. Avec les sacs jaunes et le compostage, nous allons y arriver, les gens sont de bonne volonté, notre vrai souci sera au niveau des bacs de regroupement.

Monsieur Pascal MOUCHE : nous devons être exemplaires car cela coûte. J'ai fait quelques tournées avec les éboueurs et j'ai parfois constaté que les camions doivent revenir au centre sans que la tournée soit terminée parce que certains déchets ont été chargés alors qu'ils n'auraient pas dû l'être. Cela génère des coûts importants.

Monsieur Yannick BOUTHIERE : le centre de tri de Digoïn n'est, pour le moment, pas équipé pour ouvrir les sacs jaunes.

Monsieur Fabrice VOILLOT : une petite anecdote par rapport aux dépôts sauvages. J'ai reçu des lettres anonymes de dépôts sauvages sur la voie publique. J'ai appelé la personne que je pensais être la personne responsable des faits, et c'était la bonne personne. Sa réponse a été limpide : c'était sa réponse à ma non action sur des travaux de chemins ruraux. C'est une repréaille.

Monsieur Jean-Louis LAURENT : il n'est pas normal que les déchets de chasse soient mis dans les ordures, ils doivent être enfouis. C'est peut-être l'occasion de faire remonter l'info à la fédération des chasseurs. Depuis cette année, il y a une opération, en Côte d'Or, de mise en place de bacs d'équarrissage et tous les territoires de chasse ont une clé d'un bac dans lequel il ne peut rentrer que des déchets de chasse. Chaque territoire de chasse est très bien desservi par les bacs.

Madame Marie-Claude BARNAY : pour information, la fédération départementale de chasse a été en copie du courrier envoyé au Président de la société de chasse en question.

Madame Magali ROUCH PAULIN : je suis plutôt spécialiste du sac jaune. Vous aurez une augmentation entre 20 et 25%. En milieu rural, le problème se porte sur les cartons. Il y en a de plus en plus avec les livraisons en milieu rural et on les retrouve systématiquement dans les sacs jaunes alors qu'ils doivent partir en déchèterie. Le problème des cartons devient compliqué. La collecte de cartons rapporte de l'argent, c'est un marché public.

Monsieur Jean-François ALUZE : effectivement les cartons nous rapportent plus si les gens les apportent en déchèterie, plutôt qu'aller les chercher avec un camion.

Madame Marie-Claude BARNAY : c'est pour cela que nous voulons faire des travaux en déchèterie pour accueillir les cartons.

Madame Magali ROUCH PAULIN : les gens n'iront pas. Je pense qu'ils auront plus de facilité à déposer proche de chez eux ; le volume de carton devient colossal.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous essayons de sensibiliser au dépôt des cartons, en déchèterie.

Madame Anne-Marie DUCREUX : le ramassage des cartons des commerçants, était assuré par la communauté de communes, ce n'est plus le cas. Nous avons maintenu le stockage des cartons, c'est maintenant l'agent communal qui emmène les cartons en déchèterie, régulièrement une fois par semaine, deux fois en période estivale.

Madame Marie-Claude BARNAY : merci de vos témoignages.

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus et a décidé de solliciter toutes subventions mobilisables pour ce projet, notamment auprès de l'Etat (DETR) et à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

### **3-DADT**

#### **a) Candidature FEDER rural.**

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente

Chers Collègues,

La Région Bourgogne Franche Comté est autorité de gestion des fonds européens.

A ce titre, elle a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027 qui prévoit le soutien au développement territorial rural, au titre de sa «priorité 5», «*objectif spécifique 5.2 : développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines*» ; ce afin de sélectionner les territoires ruraux sur la base de stratégies territoriales.

Il est ainsi demandé aux territoires candidats de présenter une stratégie territoriale, accolée à la stratégie présentée dans le cadre de la contractualisation « Territoires en Action » avec la Région, et complétée le cas échéant d'une approche multithématique, à partir des thèmes suivants : **mobilité, renouvellement urbain, tourisme et culture, villages intelligents.**

Cette stratégie doit apporter la preuve de sa cohérence avec les autres documents de planifications existants, et prendre en compte l'articulation avec les autres financements publics intervenant sur les mêmes thématiques.

### **Les dépôts de candidature sont à faire au fil de l'eau jusqu'au 31 mars 2023.**

Notre territoire (Grand Autunois Morvan) a élaboré, à l'occasion du contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat, et complétée par le contrat "Territoire en Action" avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, une stratégie territoriale complète, à même de répondre aux objectifs du FEDER rural. Celle-ci a été actualisée et complétée pour l'élaboration de la présente candidature.

J'attire votre attention sur plusieurs points :

- les porteurs de projets ne pourront déposer des demandes de financement au titre du FEDER rural que si la candidature est retenue et que la CCGAM aura émis un avis préalable sur la conformité du dossier avec la stratégie de territoire. Cet avis sera joint à la demande de subvention déposé auprès du service instructeur.
- les projets soutenus ne pourront pas bénéficier d'un co-financement européen (LEADER, FEADER, ou autre programme FEDER) : lorsqu'un projet est potentiellement éligible à un programme LEADER et au présent FEDER rural, la répartition se fera sur la base de l'assiette éligible (coût total) du projet (pour les projets inférieurs à 200 000€, passage sur la programmation LEADER)
- Pour la mise en œuvre de cet objectif, la Région a réservé une enveloppe NON territorialisée de 32,9 millions d'€.

Les porteurs de projet potentiels pourront être, selon les fiches thématiques : Collectivités territoriales et leurs groupements, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte, bailleurs sociaux, groupements d'intérêt public, établissements publics, syndicats, associations, entreprises, coopératives, fondations.

Les fiches thématiques du FEDER rural et la candidature portée par la CCGAM présentant la stratégie du territoire sur ces quatre thématiques sont jointes au présent rapport.

*Madame Marie-Claude BARNAY : vous avez pu lire la candidature que l'on a déposée pour ce FEDER rural. Nous avons été réunis à plusieurs reprises par Laetitia BOITHIAS sur ce sujet qui est en lien avec notre contrat de relance et de transition écologique et notre projet de territoire. Nous espérons que ce FEDER rural permettra à nos projets d'être éligibles à un financement. Il faut savoir que sur l'enveloppe de 32,9 millions d'Euros, les premiers arrivés seront les premiers servis.*

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le principe d'un dépôt et le contenu de la candidature au titre de l'AMI FEDER rural sur le périmètre de la CCGAM, sur la base de la stratégie du contrat Territoire en Action.**

#### **b) Approbation du contrat Territoire en Action.**

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente

Chers Collègues,

La Région Bourgogne Franche Comté a approuvé les principes stratégiques et valeurs-socles de la nouvelle **politique territoriale régionale** à l'échelle 2022-2028 le 27 janvier 2022. Celle-ci se fonde sur les axes du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) approuvé le 16 septembre 2020.

Cette politique se déploie via les contrats de territoire « **Territoires en action** », qui ont vocation à soutenir financièrement sur la **période 2022-2028** des projets d'investissement répondant à une logique de développement du territoire et de transition énergétique et écologique.

Lors de l'assemblée régionale des 23 et 24 juin 2022, la Région a voté une **enveloppe financière de 1 609 300 €** pour le territoire de la CCGAM au titre de ce contrat.

Pour l'objet du présent contrat, un travail au sein des instances statutaires a été mené en 2022 afin, d'une part, de resserrer sur les axes thématiques soutenus la stratégie du territoire validée à la signature du Contrat de Relance et de Transition écologique en décembre 2021, et d'autre part, d'identifier des projets potentiels pouvant être accompagnés par ce contrat.

Le contenu du contrat Territoire en Action s'articule autour de 4 axes régionaux d'intervention déclinés par thématiques prioritaires, pour lesquels il est proposé la répartition financière suivante :

- **accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique** : 30 % de l'enveloppe (minimum requis par la Région en tant qu'axe obligatoire);
- **conforter l'attractivité par le développement de services à la population** : 40 % de l'enveloppe ;
- **favoriser les mobilités durables du quotidien** : 10 % de l'enveloppe ;
- **faciliter l'accès à la santé pour tous** : 10 % de l'enveloppe ;

Par ailleurs, la Région autorise le territoire à réserver un maximum de 10 % de l'enveloppe non fléchée, il est donc proposé de réserver 160 930 € à affecter ultérieurement sur un des axes thématiques.

**Le choix de fléchage des crédits entre ces axes engage le territoire jusqu'à une clause de revoyure de 2026.**

Dans un souci de rationalisation de la gouvernance du projet de territoire, le pilotage de ce contrat serait calqué sur celui du Contrat de Relance et de Transition Écologique : les comités techniques et de pilotage seront communs.

La répartition des crédits vers des projets identifiés est priorisée par la CCGAM et appréciée par la Région sur la base de fiches de présentation des projets dont le modèle est transmis par la Région, et validée par le Comité de pilotage. Ainsi, le contrat-cadre joint au présent rapport n'est pas programmatique, les actions s'y afférant seront programmées annuellement.

Les actions soutenues nécessitent une animation dédiée, portée notamment par une ingénierie territoriale, c'est pourquoi, par un principe de différenciation territoriale, la Région propose le soutien annuel de la CCGAM en parallèle de ce contrat pour un maximum de 4 ETP directement dédiés aux axes thématiques.

Les documents suivants sont joints au présent rapport :

- le projet de contrat Territoire en Action et ses annexes, dont les fiches thématiques
- le modèle de fiche-projet à compléter pour la programmation des actions, ainsi que sa notice d'utilisation
- le règlement d'intervention et les guides méthodologiques précisant les éco-conditions de la Région pour l'obtention des financements afférant au contrat TEA sur les volets aménagements et bâtiments.

*Madame Marie-Claude BARNAY : comme vous pouvez le voir, les 4 axes régionaux que l'on décline, restent dans cette obligation régionale et correspond à notre contrat de relance et de transition écologique et à notre projet de territoire. Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord sur le fait de développer cette attractivité, s'adapter au changement climatique et travailler sur les deux items importants que sont la santé et les mobilités.*

*Fabrice VOILLOT a confirmé le soutien financier de la Région Bourgogne Franche Comté, pour territoire en actions, notamment, sur l'année 2023.*

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le contenu du contrat-cadre Territoire en Action et de ses annexes et en a autorisé la signature.**

#### **4-ANIMATION-JEUNESSE - SCOLAIRE**

a) Tarifs de la restauration collective gérée en régie par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Rapport de Monsieur Fabrice VOILLOT, Vice-Président

Chers Collègues,

Vu la délibération n°2022/092 en date du 12 juillet fixant les tarifs de la restauration scolaire collective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Il vous est proposé de modifier les tarifs de la restauration collective gérée en régie par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) applicables au 1<sup>er</sup> mars 2023 comme suit :

**I. DISTRIBUTION DE REPAS A DOMICILE**

<b>Tarifs pour les repas confectionnés au bénéfice du CIAS dans le cadre du service de distribution de repas à domicile</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Au service de distribution de repas à domicile	5,25 €	<b>5,50 €</b>
La portion de pain	0,40 €	<b>0,50 €</b>

**II. REPAS ET PIQUE-NIQUES CONFECTIIONNES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS**

<b>Tarifs pour les repas et pique-niques confectionnés pour les centres de loisirs organisés par la CCGAM</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Repas ou pique-nique facturé au service animation jeunesse de la CCGAM	4,60 €	<b>4,60 €</b>

**III. REPAS OU PLATEAU REPAS**

<b>Tarifs de confection de repas ou de plateaux repas</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Le plateau repas (livraison comprise) ou le repas par personne	8,00 €	<b>9,00 €</b>

**IV. ORGANISATION PAUSES CAFE ET CASSE CROUTES AU BENEFICE DES SERVICES**

<b>Tarifs pour l'organisation des pauses café et casse croûtes au bénéfice des services</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Organisation des « pauses café » : tarif par personne et livraison comprise (hors viennoiseries)	1,10 €	<b>1,30 €</b>
Confection de « casse-croûte » au service d'agents en poste pour diverses manifestations : tarif par personne	3,00 €	<b>3,50 €</b>

**V. CONFECTION DE REPAS AU BENEFICE DE L'IME**

A la demande de l'Association des Papillons blancs, le service de restauration collective de la CCGAM confectionne et livre des repas au bénéfice de l'IME. Cette prestation fait l'objet d'une convention entre la CCGAM et l'Association des Papillons blancs (convention jointe en annexe).

<b>Confection de repas par le service de restauration collective de la CCGAM au bénéfice de l'IME</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Tarif de confection d'un repas	4,25 €	<b>4,60 €</b>

**VI. CONFECTION DE REPAS AU BENEFICE DE L'AMICALE DU CENTRE DE SECOURS**

<b>Confection de repas par le service de restauration collective de la CCGAM au bénéfice de l'Amicale du Centre de Secours</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Amicale du Centre de Secours : Tarif de confection d'un repas	5,15 €	<b>5,50 €</b>

## VII. CONFECTION DE REPAS AU BENEFICE DE L'ACCUEIL DE JOUR

Confection de repas par le service de restauration collective de la CCGAM au bénéfice de l'Accueil de jour	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2023
Accueil de jour : Tarif de confection d'un repas	5,15 €	5,50 €

*Madame Marie-Claude BARNAY : au vue de la hausse des matières premières et de l'ensemble du service, il est proposé une augmentation à compter du 1<sup>er</sup> mars, sur les différents services offerts au niveau de la restauration collective. Nous avons bien sûr regardé chez nos voisins pour être dans une fourchette plutôt basse, c'est ce que nous ont dit certains élus communautaires qui ont une comparaison sur le portage de repas à domicile et le service de distribution des repas, sur les territoires voisins.*

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les nouveaux tarifs présentés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2023.**

b) Règlement des inscriptions périscolaires.

Rapport de Madame Dominique COULON, Vice-présidente

Chers Collègues,

Les services périscolaires de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan sont nombreux et demandent un suivi au quotidien très important.

Ces services périscolaires sont :

- les garderies périscolaires
- les ramassages scolaires
- les cantines scolaires et l'encadrement du temps méridien

Il s'agit de continuer d'organiser l'ensemble de nos services dans les meilleures conditions possibles, de savoir précisément et par avance qui les fréquente pour ajuster les moyens et éviter une gestion « improvisée » de dernière minute qui n'est pas sans risque.

Il vous a également été transmis, en pièce annexe, le projet de règlement des inscriptions aux services périscolaires de la CCGAM, précisant les modalités d'organisation et les tarifs afférents aux services périscolaires. Ce projet de règlement s'appliquera à compter du 4 septembre 2023.

*Madame Marie-Claude BARNAY : merci aux services pour le travail accompli. Cela permettra une plus grande fluidité sur la mise en place des inscriptions et de ce règlement aux services périscolaires.*

*Monsieur Bertrand CHEVALIER : je précise que les tarifs n'ont pas été modifiés.*

*Madame Marie-Claude BARNAY : c'est simplement un règlement évitant ainsi une gestion improvisée de dernière minute qui n'est pas sans risque, notamment pour les personnes ayant un PAI, qui ont des problèmes de santé. C'est faire prendre un risque aux enfants, à notre personnel et aux parents.*

*Madame Dominique COULON : nous voudrions vraiment que toutes les familles fassent un dossier d'inscription, même si elles n'utilisent pas la garderie ou la cantine, de façon à être couvert en cas d'impératif.*

*Monsieur Bertrand CHEVALIER : en complément, nous travaillons sur la mise en place d'un portail famille qui apportera beaucoup de souplesse. Au lieu de faire plusieurs dossiers pour tous les services de la CCGAM, il n'y aura qu'un seul dossier. Cela éviterait les redondances et les manipulations.*

*Monsieur Jean-François ALUZE : je voulais remercier la vice-présidente et les services pour ce règlement. J'avais beaucoup râler l'année dernière ; ma commune offre le repas de Noël aux enfants et ceux qui n'étaient pas inscrits en début de saison ne pouvaient pas en bénéficier.*

*Je vous remercie de ce règlement que je vais transmettre, dès demain, à l'ensemble des parents, les informant qu'il y aura bien un repas de Noël financé par la commune et qu'ils ont intérêt à s'inscrire avant le mois de Juin ; cela pour tous les enfants qu'ils aient ou non accès à la cantine ou à la garderie. Merci d'avoir répondu à une demande forte, attendue par les parents et par les élus.*

*Madame Marie-Claude BARNAY : les maires peuvent maintenant transmettre ce règlement à leurs administrés.*

**Le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le nouveau règlement des inscriptions aux services périscolaires précisant les modalités d'organisation et les tarifs afférents aux services périscolaires, qui s'appliquera à compter du 04 septembre 2023.**

## **5-QUESTIONS DIVERSES**

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente

Chers collègues,

Le centre hospitalier d'Autun assure une offre de soins pour la population d'un bassin de vie de près de 62 000 habitants, couvrant les départements de la Nièvre, de la Côte d'Or et de la Saône et Loire.

Cette partie du Morvan, d'une surface équivalente à celle du Grand Lyon, est majoritairement classée en zone « montagne » dont le relief et le climat rendent les déplacements longs et compliqués (entre une et deux heures de trajet pour rejoindre une maternité). L'ARS l'a classée également en zone d'intervention prioritaire.

Sur ce vaste territoire et suite aux fermetures des maternités de Clamecy, Decize et Cosne sur Loire, le centre hospitalier d'Autun est le dernier qui dispose encore d'une maternité avec un service de gynécologie obstétrique. En évitant de longs trajets, il permet une prise en charge en toute sécurité des mères et des enfants.

La fermeture de la maternité d'AUTUN, décidée par l'ARS, engendre des risques inacceptables pour 90% des parturientes et leurs enfants à naître et met les habitants du Morvan en insécurité.

Cette fermeture menace également l'organisation des urgences et l'offre de soins de premier recours qui avaient su s'organiser sur ce territoire à travers des collaborations étroites entre la maternité de l'hôpital, les anesthésistes et le plateau chirurgical de la Clinique, rassemblés géographiquement sur le site Parpas à Autun.

Cette fermeture menace la sécurité de la population de tout ce secteur et l'égalité d'accès aux soins de premiers recours.

Pour ces raisons, nous demandons la réouverture de la maternité d'Autun dans les meilleurs délais et la garantie que le Centre Hospitalier d'Autun disposera de tous les moyens financiers et humains, afin de garantir un accès et des services de soin de qualité à la population.

A cette fin, nous demandons que l'Agence Régionale de Santé organise, sans attendre, une concertation avec l'ensemble des parties prenantes de la Nièvre, de la Côte d'Or et de la Saône et Loire afin d'assurer le maintien de la maternité d'Autun, à travers notamment la recherche de professionnels de santé.

Accepter la fermeture de la maternité d'Autun, c'est interdire de naître dans le Morvan, c'est renoncer à la volonté d'accueillir de jeunes couples sur notre territoire.

*Monsieur Maurice CHAMOY : la suppression de cette maternité, c'est porter un coup fatal au territoire du Grand Autunois Morvan, au niveau du développement, de l'accueil des nouvelles populations, voire de toute activité, c'est un arrêt de mort de toute la région.*

*Monsieur Norbert ESTIENNE : ce n'est pas seulement le fait d'accueillir de jeunes couples, c'est nier la présence de jeunes couples qui sont arrivés. Nous avons des couples dont la femme est enceinte, les accouchements vont arriver dans les semaines, les mois à venir.*

*Madame Marie-Claude BARNAY : nous sommes d'accord. Cela concerne déjà toutes les personnes de nos communes qui n'accouchent déjà plus à Autun.*

*Monsieur Norbert ESTIENNE : c'est nier le fait que nous avons de nouveaux arrivants depuis ces deux dernières années. Beaucoup de jeunes couples sont arrivés sur notre territoire.*

*Monsieur Jean-François ALUZE : malheureusement, je crois qu'ils s'en foutent complètement. Nous pouvons jouer sur la sécurité, en leur renvoyant la responsabilité, ce n'est pas ça qui va l'emporter sur la décision.*

*Monsieur Emmanuel ROUCHER : à mon sens, ce qui sensibilise les politiques, aujourd'hui, c'est le manque de médecins. Avec ce type de décision, on renforce la spirale de l'échec et on n'attire pas de nouveaux médecins dans la région.*

*Madame Marie-Claude BARNAY : c'est en lien avec notre rapport qui montre bien que la diminution de la démographie médicale va à l'inverse de l'offre de santé que l'on essaie de renforcer avec une coordination de l'activité médecins de ville et médecins hospitaliers.*

*Monsieur Jean-Louis CORMIER : je lis l'article qui paraît actuellement sur le JSL, l'ARS prépare une réponse à tout ce que nous sommes en train de mettre en place, en mettant en place une solution alternative, il n'y aura plus de maternité, c'est tout.*

*Madame Marie-Claude BARNAY : c'est ce qui nous a été proposé vendredi.*



Monsieur Jean-François NICOLAS : en laissant croire, qu'actuellement on ne dépiste pas les grossesses à risque alors que cela est déjà en place.

Monsieur Jean-Louis CORMIER : à quoi servira cette motion, personnellement je pense qu'elle n'aboutira à rien. C'est la solution de l'ARS qui aboutira. C'est l'habitude, l'ARS est une machine à broyer qui s'appelait avant l'ARH, qui centralise tout le médical sur la région. Nous sommes victime de cela.

Monsieur Emile LECONTE : le directeur de l'ARS a été nommé il y a deux mois. C'est quelqu'un qui arrive avec un ordre de mission, il est là pour balayer, il restera un an. On lui promet une promotion et une prime à la sortie de sa mission. La décision est prise, j'ai vécu cela avec Mardor. Il faut attaquer par le haut.

Monsieur Jean-Louis CORMIER : c'est exactement ça. Pour fermer un hôpital ou un secteur, on nomme un nouveau directeur

Monsieur Emmanuel ROUCHER : nous ne pouvons pas rester les bras croisés et ne pas réagir.

Monsieur Jean-François NICOLAS : pour attaquer le haut, c'est simple, ce sont par les élections, ce sera la venue du Front National, voilà qu'on se le dise. On est bien parti pour cela.

Madame Marie-Claude BARNAY : aujourd'hui, nous sommes élus et notre devoir est de représenter les habitants de notre territoire. Nous ne pouvons pas rester à ne rien faire. Cette motion sera envoyée en plus hauts lieux, notre député à rendez-vous avec le Président de la République. Il faut montrer notre détermination sur la non fermeture de la maternité d'Autun, qui met un coup d'arrêt brutal et très inquiétant pour Autun et les départements de la Nièvre et de la Côte d'Or qui rayonnent autour du Parc du Morvan, notamment.

Monsieur Jean-Claude LHOSTE : je voulais revenir sur ce qui a été écrit par le Docteur SICALA qui confirme ce qu'ont dit Jean-François et Emile, à savoir que la décision est déjà prise et il enfonce le clou. Je pense qu'une action pourra faire réagir nos politiques. Nous nous sommes tous engagés pour faire vivre notre territoire mais aujourd'hui tout ce travail est détruit. Nous avons une action forte à faire, déposer l'écharpe. C'est une action de groupe, ce n'est pas individuel, il faut menacer de déposer l'écharpe.

Madame Marie-Claude BARNAY : j'en ai également parlé au Maire d'Autun, car la ville d'Autun doit aussi être forte sur ce sujet et joue le jeu. Les Maires des communes de Côte d'Or et Nièvre sont, eux aussi, dans cette démarche. Il faut voir tout cela avec les Présidents des intercommunalités et il faut qu'il y ait un accord fort. Attention, il faut que nous soyons solidaires, nous devons nous assurer d'une volonté unanime et solidaire sur le sujet, si l'on veut que ça porte, c'est tous ensemble. L'enjeu sur ce sujet est commun, cela prouverait une certaine solidarité.

Je rappelle que tous les élus représentent tous les habitants. Nous avons été élus par le peuple et pour le peuple.


Monsieur Maurice CHAMOY : notre territoire vieillit, mais nous souhaitons qu'il n'y ait pas que des pompes funèbres sur ce territoire.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous travaillons avec les Présidents d'EPCI des communautés voisines, sur une action forte et massive. Les 3 EPCI sont concernés, la Nièvre est encore plus concernée que certaines communes du Grand Autunois Morvan, qui sont à équidistance de certaines maternités, dont celle d'Autun. La Nièvre et la Côte d'Or doivent être très solidaires sur ce dossier car notre problématique est que certaines communes n'ont pas le même enjeu que les communes d'Anost ou Chissey en Morvan

**Le conseil communautaire accepte le vœu qui sera transmis à Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République, à Monsieur François BRAUN, Ministre de la Santé et de la Prévention, Monsieur Yves SEGUY, Préfet de Saône et Loire, Monsieur Marc MAKHLOUF, Sous-Préfet d'Autun, Mesdames et Messieurs les parlementaires de Saône et Loire, Monsieur Jacques COIPLÉ, Directeur de l'ARS Bourgogne Franche Comté et aux présidents des EPCI de la Nièvre et de la Côte-d'Or.**

La séance est levée à 20h07.

Le secrétaire de séance  
Anatole SAGOT

  
La Présidente  
Marie-Claude BARNAY

